

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/3/32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, F. FORTIN, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE, F. DATHY et Mesdames D.FURGEROT ,B. CARPENTIER(arrivée à 20h), J. CHARPENTIER(arrivée à 19h45), M-A. HERBLOT, N. LERICHE M. LONCQ, A. DHEILLY et M. FAXELLE.

Excusés : Mr T. FLEUREAU

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Délibération fixant le taux en matière de la taxe d'aménagement communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide : de maintenir le taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante.

Elle sera parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département (DDT)
-ème
au plus tard le 1er jour du 2 mois suivant son adoption.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.06.17 09:33:20 +0200
Ref:11204574-16902694-1-D
Signature numérique
le Maire